

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNES DE MAISNIL-les-RUITZ et RUITZ
Extensions sur les communes
De
HOUDAIN et REBREUVE-RANCHICOURT

DOSSIER TRAVAUX CONNEXES
À L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
ENQUÊTE SUR LE PROJET
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

NOTA : Ces prix sont une estimation indicative actualisée tirée d'un chantier similaire.
Le montant exact sera défini par consultation dans le cadre du marché travaux.



N° des prix	Désignation	Unité	Prix Unitaires hors taxes (€)
	<u>Voirie</u>		
Vo.1	Création de chemin agricole (autre que points G et H) Emprise 6m- bande de roulement 3,5m – revêtement bi-couche Décaissement du chemin – mise en place d'un géotextile – mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 - compactage - et un enduit bicouche pour la couche de roulement – engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc	Le ml	158.00
Vo.2	Création de chemin à usage mixte (agricole et cycles) (points G et H), tel que décrit dans l'annexe en page suivante	Le ml	110.275
Vo.3	Départ de chemin en enrobé 0,30 m de Tout venant 0/80 et 0,30 m de grave ternaire et enrobés 0,06 m	Le ml	300.00
Vo.4	Remise en état sur voirie existante Décaissement, reprofilage, mise en place compactage et toutes sujétions (matériaux 0/100 ou 0/80 mm: grès de Pernes, calcaire, autres sauf laitiers) + bi-couche	Le ml	55.00
Vo.5	Création de chemins enherbés Enherbement après terrassement et travail du sol au rotavatoir, Fourniture de semence pour enherbement à raison de 15 kg l'hectare (type mélange jachère, ray-grass, trèfle blanc)	Le ml	3.65
Vo.6	Démontage de chemin existant (destruction de la structure + enfouissement + remise en état de culture)	Le ml	290.00
Vo.7	Accotement enherbé (plantation)	Le ml	5.00
	<u>Hydraulique :</u>		
Hy.1	Creusement de fossé Le mètre linéaire de déblai pour ouverture par engins mécaniques d'un fossé d'assainissement y compris la façon de pente, le réglage des terres provenant des fouilles de chaque côté du fossé, le déplacement du matériel et toutes sujétions: (Fossé jusqu'à 1 m de profondeur)	Le ml	6.00
Hy.2	Création de fossé en V De 2 à 6 m de largeur, 0.40 à 0.60 m de profondeur en créant des paliers successifs (succession de mini-bassins plats) selon les indications du maître d'oeuvre et selon la déclivité naturelle du terrain	Le ml	10.00
	<u>Environnement :</u>		
Ev.1	Plantation de haies Le mètre linéaire de plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol, fourniture et pose des plastiques, fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette, protections anti gibier et sable	Le ml	11.00
Ev.2	Arrachage de haies	Le ml	8.00
	<u>Autres :</u>		
Cl.1	Démontage de clôture Démontage d'une clôture poteaux bois et fils de ronce	Le ml	3.80
Cl.2	Pose de clôture Fourniture et pose de clôture de 2 m de hauteur hors sol, avec entrée démontable	Le ml	14.00

Annexe

Détails de mise en œuvre pour la structure du chemin à usage mixte (points G et H)

Prix unitaire 110.28€ / ml

- TRAITEMENT DE MATERIAUX

Ces prix rémunèrent au mètre carré ou au mètre cube et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, le traitement de matériaux à la chaux et/ou aux liants hydrauliques en vue de réaliser une couche de forme d'épaisseur minimum 0.35m. Ces prix s'appliquent à des matériaux provenant du site ou de l'extérieur du chantier en vue de l'obtention des objectifs visés au CCTP. Ces prix comprennent notamment :

- l'ensemble des dispositions de reconnaissance préalable des sols, les épreuves de formulation et planches d'essais selon le CCTP et le P.A.Q,
- les mouvements de terre, dépôts et reprises nécessaires aux déplacements et mises en place des matériaux, notamment pour un traitement de l'arase,
- la fourniture, le transport, le stockage et la mise en œuvre des produits de traitement quels que soient les dosages prescrits par l'étude,
- les opérations d'aération ou d'humidification des matériaux en vue d'une optimisation de l'utilisation de la chaux et des liants hydrauliques,
- les opérations de malaxages, réglage, compactage et réglage des matériaux,
- dans les zones de traitement difficiles, les sujétions de déplacement et reprise des matériaux sur une zone annexe du chantier, les opérations de traitement, reprise et mise en œuvre des matériaux traités à leur emplacement définitif,
- les sujétions de réglage final des couches,
- l'ensemble des dispositions de contrôle visées au CCTP et au P.A.Q,
- l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires de collecte et d'évacuation des eaux superficielles vers les exutoires,
- la protection contre les eaux de ruissellement,
- les dispositions pour éviter la pollution des exutoires,
- Ces prix s'appliquent en couche de forme et reclassement de PST en déblai pour une teneur en chaux < 4% et une teneur en liant routier : 6%.

- PROTECTION DES COUCHES DE FORME

Ces prix rémunèrent, au mètre carré et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des constituants pour la protection des couches de forme. Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture, le transport et la mise en œuvre des granulats, dont la granulométrie est adaptée à la nature et à la granulométrie de la couche de forme,
- la fourniture, le transport et l'épandage du liant dont le dosage est adapté à la nature et à la granulométrie de la couche de forme ainsi qu'aux conditions climatiques,
- le balayage ou l'humidification préalable de la couche de forme, le cas échéant.

- FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE BETONS BITUMINEUX A CHAUD

"Ces prix rémunèrent, à la tonne, conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux à chaud.

Ces prix comprennent :

- l'ensemble des dispositions de fonctionnement des centrales et de gestion des constituants conformément aux dispositions du P.A.Q,
- dans le cas de l'utilisation d'une centrale mobile, l'ensemble des prescriptions prévues au CCAP et au CCTP,
- la mise en place et l'application du P.A.Q pendant toute la durée des travaux, les contrôles de conformité des constituants et de la fabrication selon les modalités définies au marché ; les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles,
- la fourniture de tous les constituants nécessaires à la fabrication des mélanges,
- les études de formulations,
- la fabrication des mélanges en centrale,
- le chargement,
- le bâchage soigné,
- le pesage des camions,
- le transport et le déchargement des matériaux bitumineux de la centrale de fabrication aux lieux de mise en œuvre,
- la réalisation des différentes couches d'accrochage,
- les prestations topographiques à la charge de l'entreprise pour la préparation de la mise en œuvre et les contrôles d'exécution,
- la mise à disposition des matériels nécessaires à la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du CCTP et aux besoins du chantier (tonnage, linéaire, largeur de mise en œuvre),
- la mise en œuvre de nuit ou le week end de la seconde couche de grave bitume et de la couche de roulement,
- les sujétions d'alimentation et de guidage des finisseurs,
- l'utilisation systématique de finisseurs pleine largeur pour la mise en œuvre des couches de roulement,
- toutes les sujétions de réalisation des joints longitudinaux et transversaux,
- toutes les sujétions de jointement et de rechargement sur une chaussée en place,
- toutes les sujétions de mise en œuvre manuelle nécessaire aux raccordements et rechargements,

- l'ensemble des contrôles de conformité de mise en œuvre à la charge de l'entreprise (CCTP et P.A.Q) y compris les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles.
- toutes les fournitures et le répandage de l'émulsion et des gravillons aux raccords du tapis d'enrobés neuf avec les voies existantes pour la réalisation des joints.
- l'ensemble des dispositions liées à l'utilisation d'agrégats dans les matériaux à mettre en œuvre,
- l'ensemble des dispositions liées à la mise en œuvre de bétons bitumineux " basse température ",
- les dispositions découlant du S.O.S.E.D - Dispositions spécifiques et du P.R.E.

- COUCHES ACCROCHAGE

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'émulsion de bitume et des gravillons en couche d'accrochage conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP. Il comprend également le nettoyage par balayage et aspiration de toutes les surfaces de chaussée devant recevoir l'émulsion.